

# MAIRIE DE BOREST

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 21/03/2019

Présents : Mesdames Eeckhout, Didier, Degraeve et Diman-Thépaut.

Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini, de Freitas et Duchesne.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout et Monsieur Bacot.

Madame Degraeve a été élue secrétaire de séance.

Après avoir fait valider le compte rendu de la séance précédente, Madame le Maire aborde le premier point à l'ordre du jour :

### **1. Présentation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2018 :**

Les opérations de l'année 2018 ont été listées et le tableau récapitulatif ci-dessous présenté aux conseillers municipaux.

Les chiffres du compte de gestion du trésorier et du compte administratif étant concordant, l'Assemblée a procédé au vote du compte de gestion puis du compte administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif ont été acceptés à l'unanimité.

### **2. Affectation des résultats de l'exercice 2018 :**

Un excédent de fonctionnement d'un montant de 157 352, **84€ est constaté, il est proposé de l'affecter comme suit** : 80 240€ au compte 1068 en investissement du budget 2019 et 77 112,84€ au compte 002 recettes de la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement d'un montant de 27 065,90€ sera maintenu en section d'investissement.

L'assemblée délibérante accepte cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Collectivité: BOREST \_ COM

Année 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 092	70	PRODUITS DE SERVICES	2 400
012	CHARGES DE PERSONNEL	104 880	71	PRODUCTION STOCKEE	
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	43 500	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES	1 100	73	IMPOTS ET TAXES	197 079
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 856
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 800
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 500	76	PRODUITS FINANCIERS	
042	OP. ORDRE SF - SI	240	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		<b>291 312</b>	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
022	DEPENSES IMPREVUES	2 935	042	OP. ORDRE SF - SI	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000	013	ATTENUATION DES CHARGES	4 000
DIFFERENCE REC.- DEP. FONCT.			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		<b>267 135</b>
		<b>-24 177</b>			
RESERVE (avec EXC.FONCT.)			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE		<b>2 018</b>
			002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	<b>77 112</b>
TOTAL		<b>344 247</b>	TOTAL		<b>344 247</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTE		001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	<b>27 065</b>
16	EMPRUNTS	16 100	1068	AFFECTATION RESULTAT	<b>80 240</b>
20	FRAIS D'ETUDE		102	FCTVA- TLE	35 700
21	ACQUISITIONS		13	SUBVENTIONS	38 380
13					
23	TRAVAUX	215 525	16	EMPRUNTS	
272	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	
041	OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI	
040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	240
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS IMMOBILISATIONS	
MONTANT TOTAL OPERATIONS			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
			BESOIN DE FINANCEMENT		<b>181 625</b>
					50 000
TOTAL		<b>231 625</b>	TOTAL		<b>231 625</b>

### 3. Budget primitif 2019 :

Madame le Maire présente l'état fiscal de 2019 ci-dessous :

Les recettes s'élèvent à la somme de 146 719€, les taux d'imposition restent maintenus au niveau de 2018.

COMMUNE : **087 BOREST**  
 ARRONDISSEMENT : **60 SENLIS**  
 TRESORERIE SPL : **TRES. DE SENLIS MUNICIPALE**

Liberté • Egalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2019

#### ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2018 <sup>1</sup>	Taux d'imposition communaux de 2018 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonnés 2019 <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 <sup>4</sup>	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) <sup>5</sup>
Taxe d'habitation.....	424 155	18,02	>>>	450 700	81 216
Taxe foncière (bâti).....	257 277	12,26	>>>	272 600	33 424
Taxe foncière (non bâti).....	76 040	41,45	>>>	77 400	32 082
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : <sup>6</sup>		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <sup>7</sup>		>>>			
<b>Total :</b>					<b>146 719</b>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL					
1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 <sup>8</sup>					
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	5 016	Produit taxe additionnelle FNB <sup>9</sup>	Produit de la FFR <sup>10</sup>	Produit de la CVAE <sup>11</sup>	DCRTP <sup>12</sup>
Total allocations compensatoires			Versement GIR <sup>13</sup>	Prélèvement GIR <sup>14</sup>	
				13 494	
					TAJSCOM <sup>15</sup>
					Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) <sup>16</sup>
					Produit attendu de la majoration T4 des résidences secondaires <sup>17</sup>

#### 2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) <sup>8</sup>	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE <sup>9</sup>	Taux de référence 2019 (col.8 x col.8) <sup>9</sup>	3. TAUX VOTES <sup>10</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 <sup>11</sup>	Produit correspondant (col.10 x col.11) <sup>12</sup>
Taxe d'habitation.....	18,02				450 700	
Taxe foncière (bâti).....	12,26				272 600	
Taxe foncière (non bâti).....	41,45				77 400	
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer QUINON dans la cellule ci-contre) :						
					Produit à taux constants (6 décimales)	Produit fiscal attendu

A BEAUVAIS  
 Le Directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 ROBERT FORTE  
 le 13 MARS 2019

Le préfet,

A Le maire,

MINISTRE DE L'ACTION  
 ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,  
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

#### **4.Création d'un poste d'adjoint technique :**

Madame le maire expose que le contrat Parcours Emploi Compétence concernant Monsieur Daniel Ramet arrive à expiration le 3 mai 2019 et ne peut plus être renouvelé.

Afin de maintenir l'emploi de ce salarié, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi d'adjoint technique correspondant aux fonctions exercées par l'intéressé.

Cet emploi sera rémunéré à l'indice le plus proche, égal ou immédiatement supérieur, correspondant au salaire actuel de l'agent.

L'ouverture de ce poste devra être publié sur le site de la Bourse de l'emploi des agents territoriaux.

Le Conseil municipal accepte la création de cet emploi communal.

#### **Question diverses :**

-Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une première réunion avec l'agent enquêteur nommé par le Tribunal Administratif, Monsieur Legleye , chargé de l'instruction du PLU communal.

Il convient d'adjoindre à cette enquête publique celle liée au zonage d'assainissement des eaux pluviales.

**Le site internet en cours de création intégrera une page dédiée au PLU et un lien consignant les remarques des administrés.**

L'arrêté municipal ainsi que l'information des borestois et des personnes publiques associées devra mentionner l'adresse du site ainsi que la date des trois permanences organisées à cet effet.

L'enquête publique s'étendrait du 6 mai au 6 juin 2019.

-Le Parc Naturel Régional propose de fournir les panneaux de signalisation d'un arrêt « Zéro pouce » sur les territoires des communes adhérentes.

Il s'agit d'un covoiturage organisé à partir d'une application internet qui permet de se retrouver à un lieu dédié sur la commune.

Le conseil Municipal accepte cette proposition et Madame Thepaut se chargera des relations avec le PNR pour mettre en place ce service.

-Brocante : Madame Degraeve demande la possibilité d'associer la brocante du village qui a lieu le premier dimanche de septembre, avec un marché artisanal qui sera installé dans la cour de la ferme.

Aucune contrainte supplémentaire n'étant à la charge de la commune, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-Les agriculteurs sollicitent une livraison de cailloux pour le remblai des chemins de plaine ; Madame le Maire interrogera les fournisseurs habituels de la commune pour connaître le meilleur prix.

-Guillaume Duchesne livre un compte-rendu du dernier conseil d'école. Les tout petits âgés de 2 ans ½ révolus devront être acceptés à la rentrée prochaine. Leur nombre est encore incertain à ce jour. La répartition des élèves dans les classes des 3 communes devra être revue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 27 mai 2019.